

Augmentation de capital de Siclaé

Résultat des souscriptions

Reims, le 22 mars 2010 - Siclaé a annoncé le 16 novembre dernier le lancement d'une augmentation de capital d'un montant total d'environ 107 millions d'euros. L'objectif de cette annonce était en premier lieu de permettre aux adhérents et aux salariés des coopératives actionnaires de Siclaé, et aux salariés du groupe, de participer directement au capital de ce holding agri-industriel. En second lieu, la souscription était destinée à renforcer la structure financière de Siclaé afin de lui permettre d'aborder de nouveaux projets.

2273 nouveaux actionnaires ont participé à l'augmentation de capital, pour un investissement total de près de **11 millions d'euros**. A l'issue de cette opération, les adhérents et salariés du groupe ainsi que la société Silique, garant de la liquidité, détiennent donc ensemble 3,65 % du capital de Siclaé. Les coopératives actionnaires de Siclaé, qui garantissaient l'opération, ont vu leurs demandes de souscription réduites du montant investi par ces nouveaux actionnaires.

Cette augmentation de capital a donc été intégralement souscrite. Les cogérants ont, en conséquence, constaté le 17 mars 2010 sa réalisation définitive, et le règlement-livraison des actions émises dans le cadre de l'augmentation de capital est intervenu le 19 mars 2010.

Laurent Jubert, cogérant de Siclaé : *« Je tiens à remercier les 2273 actionnaires, agriculteurs et salariés qui ont participé à cette opération, et manifesté ainsi leur confiance dans le projet que nous leur avons présenté. Ils peuvent être assurés de notre totale implication dans le développement et la réussite de Siclaé. »*

Nous regrettons et comprenons que tous n'aient pas participé à cette augmentation de capital. En effet, la conduite de cette opération très novatrice et très réglementée a mis en lumière un certain nombre de freins à la souscription : difficulté de trésorerie des agriculteurs, formalisme administratif de la souscription, encadrement strict de la promotion de l'opération, jeunesse de l'image de Siclaé.

Siclaé reste néanmoins, plus que jamais, le projet de tous les adhérents et de tous les collaborateurs des coopératives actionnaires, et des filiales. Nous avons d'ailleurs pu mesurer, lors des nombreuses rencontres de ces derniers mois, leur attachement à Siclaé et leur intérêt pour son projet. Cette marque d'appartenance et cette relation de confiance sont essentielles. Aussi, nous attacherons-nous à les préserver et à les développer à l'avenir.

Cette adhésion, ainsi que les enseignements tirés de cette opération passionnante, renforcent notre conviction qu'une participation directe des agriculteurs et des salariés au capital est un objectif fondé et partagé. Nous devons poursuivre dans cette voie.

Cette ouverture du capital aura constitué une nouvelle étape de la vie de Siclaé. D'abord par un profond renforcement de sa gouvernance : les organes qui administrent Siclaé – l'Associé Commandité et le Conseil de Surveillance – ainsi que le Conseil de Gérance, se sont mis au travail sur la base des équilibres et des missions définis dans les nouveaux statuts.

De nombreux projets sont engagés. Lesquels devraient contribuer à un développement soutenu de Siclaé, et permettre aux coopératives actionnaires, ainsi qu'aux actionnaires individuels, de bénéficier des potentiels profits en résultant.

Siclaé a vocation à devenir un acteur majeur des filières de transformation du végétal. *D'autres actionnaires vont nous rejoindre, afin de soutenir ce développement, et chacun aura la possibilité à l'avenir d'investir directement dans ce projet en devenant actionnaire de Siclaé. Nous croyons plus que jamais en la nécessité d'une implication forte des coopératives dans l'aval industriel, afin d'assurer par les filières des revenus durables aux agriculteurs de nos régions. »*

A propos de Siclaé

Siclaé est né de la volonté de cinq coopératives du Nord-Est de la France - Champagne Céréales, nouricia, EMC2, Société Coopérative Agricole de la Champagne et Société Coopérative Agricole de Sézanne - de réunir au sein d'une même structure leurs intérêts dans le domaine de la transformation des productions végétales, et de construire et développer ainsi un groupe, de dimension internationale, fondé sur un ancrage régional et orienté vers les grandes cultures.

Siclaé est un groupe d'entreprises agri-industrielles, gérées dans une logique de filières et dotées pour la plupart de positions de leader. Ses principales filiales sont Malteurop, le numéro un au Monde de la production de malt, NutriXo, l'un des tout premiers acteurs de la meunerie en Europe, Chamtor, l'un des spécialistes de l'amidonnerie-glucoiserie en France, Champagne Maïs, l'un des tout premiers transformateurs de maïs en Europe, Nestal, le leader de la nutrition animale dans l'Est de la France, et ARD, l'une des références de la recherche agro-industrielle en France et en Europe. A ces filiales s'ajoutent des participations dans Ineos Champlor et LMT Oléagineux, deux sociétés, de création récente, spécialisées dans les bioénergies.

Chiffres clés

Siclaé a enregistré sur l'exercice 2008/09 un chiffre d'affaires de 1,5 milliard d'euros, un résultat d'exploitation de 69,4 millions d'euros, un bénéfice net de 21,1 millions d'euros et une marge brute d'autofinancement de 55,0 millions d'euros.

Site Internet : www.siclae.com

Contact presse : Fabrice Bourgeois-Armurier - Tel : 03 26 78 62 30 - Portable : 06 80 24 85 62 - e-mail : fbourgeois-armurier@siclae.com

Avertissement

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières dans un quelconque pays, en particulier aux Etats-Unis.

Le prospectus relatif à l'augmentation de capital de Siclaé a reçu de l'AMF le visa n°09-329 en date du 13 novembre 2009 et a été mis à la disposition des bénéficiaires de l'augmentation de capital au siège social de Siclaé (Siclaé - Direction de la Communication - 2, rue Clément Ader - 51100 - Reims), ainsi que sur les sites Internet de Siclaé (www.siclae.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Les facteurs de risque relatifs au groupe Siclé et à l'opération figurent au chapitre 2 de la partie I (Note d'opération) et au chapitre 4 de la partie II (Document d'enregistrement) du prospectus visé par l'AMF.